AR Prefecture
082-218200798-20261005-D77_2026_10_05-DE
Reçu le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026

DÉPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

COMMUNE DE LABASTIDE SAINT-PIERRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 05 octobre 2026 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Labastide Saint-Pierre, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 septembre 2026.

PRÉSENTS : 24

Monsieur Jérôme BEQ, Madame Monique BUFFAROT, Madame Caroline FAUS, Monsieur Jean-Benoît FRANCO, Madame Suzie MALANDIN, Monsieur Claude MERIC, Madame Isabelle SANCHEZ, Monsieur Bernard TOMASZEWSKI, Monsieur Jean-Claude VERGNES, Adjoints,

Monsieur Jacques ABRIAC, Monsieur Daniel BERARDO, Monsieur Jean-Marc BRACHET Conseillers Municipaux Délégués

Madame Isabelle ALVES, Madame Sandrine AMAND, Madame Carole BLOUQUIN, Madame Karyn DELHOM, Madame Nadine FERRUA, Monsieur Laurent HARDY, Monsieur Joël KIPPERT, Monsieur Walter MARCONNET, Madame Aurélie MARTIN, Monsieur Florent OLIVIER, Madame Séverine VEYRAC, Monsieur Jérôme VINCENT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : 3
Madame Michèle MARRAUD pouvoir à Madame Monique BUFFAROT
Madame Aude RIBES pouvoir à Madame Isabelle SANCHEZ
Monsieur Jack BOULARD pouvoir à Monsieur Daniel BERARDO

ABSENT : 0

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sandrine AMAND

77-10-2026 – Autorisation de signer les conventions pour l'enseignement de la langue et la culture occitanes avec l'association ALCOC dans l'école maternelle et l'école élémentaire de la commune

VU l'article 312-10 du code de l'éducation,

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de sa politique éducative, la communauté de communes a prévu de mettre en place des projets et des actions qui favorisent le développement de la langue et de la culture occitanes et informe que c'est l'association ALCOC qui a été retenue pour mettre en œuvre un projet d'interventions en occitan auprès des élèves.

Mise en ligne le : 24/10/2026 22:19 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Labastide-St-Pierre
https://www.intramuros.org/labastide-saint-pierre/documents_administratifs/84161

AR Prefecture

082-218200798-20261005-D77_2026_10_05-DE
Reçu le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026

Monsieur le Maire propose donc qu'un partenariat soit mis en place entre la collectivité, les directrices des école maternelle et élémentaire avec l'association ALCOC, représentée par Mme CARME, sa présidente.

Pour l'école maternelle, le prestataire s'engage, au cours de l'année scolaire 2026/2027, à intervenir à hauteur de 10 heures pour chaque classe concernée par le projet : (soit en 15 séances de 40 minutes ; soit en 20 séances de 30 minutes).

Le nombre de classes concernées est de 3, pour un total de 30 heures annuelles à l'école maternelle. *(Ce nombre d'heures sera recalculé en fin d'année scolaire au regard des heures réellement effectuées).*

En contrepartie, la collectivité participe à son financement à hauteur **de 130.00 euros par classe**, soit un total de **390.00 €uros**.

Pour l'école élémentaire, le prestataire s'engage, au cours de l'année scolaire 2026/2027, à intervenir à hauteur de 10 heures pour chaque classe concernée par le projet : (soit en 15 séances de 40 minutes ; soit en 20 séances de 30 minutes).

Le nombre de classes concernées est de 2, pour un total de 20 heures annuelles à l'école élémentaire. (Ce nombre d'heures sera recalculé en fin d'année scolaire au regard des heures réellement effectuées).

En contrepartie, la collectivité participe à son financement à hauteur de **130.00 euros** par classe, soit un total de **260.00 €uros**.

Deux conventions pour l'enseignement de la langue et la culture occitanes seront signées par toutes les parties, à savoir : le Maire en qualité de souscripteur, la directrice de l'école concernée, bénéficiaire et l'association ALCOC, prestataire. Elles seront conclues pour la durée de l'année scolaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

1. **APPROUVE** les conventions pour l'enseignement de la langue et la culture occitanes ;
2. **ACCEPTE** les modalités de paiement des dites conventions annexées à la présente délibération pour l'année scolaire 2026-2027 ;
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Secrétaire de séance,
Sandrine AMAND

Conseillère Municipale

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jérôme BEQ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication.

Mise en ligne le : 24/10/2026 22:19 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Labastide-St-Pierre
https://www.intramuros.org/labastide-saint-pierre/documents_administratifs/84161